Conditions Générales

Dernière mise à jour: 12 avril 2024

Introduction

Bienvenue sur la plateforme Sinistar. Sinistar inc. (aux présentes, « **Sinistar** », « **nous** » ou « **notre** ») est le propriétaire et l'exploitant des sites web, applications et autres services de Sinistar (appelés collectivement la « **Plateforme Sinistar** »). Les termes « **vous** » et « **votre** » se rapportent à chaque individu qui utilise la Plateforme Sinistar.

Les présentes Conditions générales (les « **Conditions** ») régissent votre utilisation de la Plateforme Sinistar. Veuillez les lire attentivement.

La Plateforme Sinistar offre un espace en ligne qui permet aux utilisateurs (« **Membres** ») de publier, de chercher et de réserver des logements temporaires. Les Membres qui publient et offrent des logements temporaires sont des « **Hôtes** » et les Membres qui recherchent, réservent ou utilisent les services sont des « **Sinistrés** » ou des « **Experts en sinistre** ». Le terme « **Assureur** » désigne la compagnie d'assurance qui assure le Sinistré. Les Hôtes reçoivent des « **Offres de location** » de la part d'Assureurs, à qui ils peuvent offrir des « **Logements** » pour héberger des Sinistrés. Chaque publication de logement sur la Plateforme Sinistar constitue une « **Annonce** » et chaque offre d'hébergement constitue une « **Soumission** ».

Les Experts en sinistre et les Hôtes peuvent se créer un compte sur la Plateforme Sinistar. Les Hôtes doivent se créer un compte pour offrir des Logements.

En cliquant sur « J'accepte » (ou des mots similaires), en téléchargeant, en installant, en accédant ou en utilisant de toute autre manière la Plateforme Sinistar, vous reconnaissez avoir lu et compris les conditions suivantes et vous acceptez d'être lié par celles-ci. Vous pouvez être lié par ces conditions en signant un accord séparé avec Sinistar qui les incorpore expressément par référence.

Dans les présentes Conditions, le masculin est employé dans le seul but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

Table des matières

Conditions des Sinistrés et Experts en sinistre

1. Notre mission
2. Recherche et réservation sur la Plateforme Sinistar

Conditions des Hôtes

3. Accueil des Sinistrés avec Sinistar
4. Création de compte et gestion de l'Annonce
5. Relocalisations
6. Conditions de paiement
7. Annulations
8. Réparations et problèmes pendant une Relocalisation
9. Dommages
10. Taxes

Conditions générales

11. Contenu
12. Règles de la Plateforme Sinistar
13. Commentaires
14. Résiliation, suspension et autres mesures
15. Modification
16. Rôle de Sinistar
17. Compte des Membres
18. Propriété intellectuelle
19. Exclusion de garantie
20. Limitation de responsabilité
21. Indemnisation
22. Droit applicable
23. Dispositions générales
24. Soutien
25. Politique de confidentialité
26. Communications électroniques

Conditions des Sinistrés et Experts en sinistre

1. Notre mission.

Grâce à notre vaste communauté d'Hôtes, nous proposons à des Sinistrés et à des Experts en sinistre des solutions de relocalisation temporaire (« **Relocalisation** ») efficaces et abordables, qui créent un sentiment de confort et de chez-soi durant la difficile période de l'après-sinistre.

2. Recherche et réservation sur la Plateforme Sinistar

2.1. **Recherches**. Vous pouvez faire une recherche de Logement sur la Plateforme Sinistar en utilisant l'adresse du sinistre. Vous pouvez identifier différents critères de recherche tels qu'une adresse de référence ou le nombre de chambres dont vous avez besoin.

2.2. **Réservation**. Le Sinistré ou l'Expert en sinistre peut soumettre une requête sur la Plateforme Sinistar (une « **Demande de soumission** »). La Demande de soumission peut inclure le nombre de personnes à relocaliser, les dates de la relocalisation, et des lieux d'intérêts à proximité. Une fois la Demande de soumission transmise, les Hôtes qui répondent aux critères sont sollicités et peuvent envoyer une Soumission (« **Soumission** »).

L'Assureur accepte de payer au nom du Sinistré les frais liés à la Relocalisation. S'il y a lieu, le Sinistré devra payer le montant dû à Sinistar pour son loyer (le « **Loyer** ») et/ou sa franchise (la « **Franchise** »). Sinistar n'est en aucun cas responsable de la Franchise et/ou du Loyer du Sinistré si l'Expert en sinistre a omis de le mentionner à Sinistar avant la fin de la Relocalisation.

Conditions relatives aux Hôtes

3. Accueil des Sinistrés avec Sinistar

3.1. **Hôte**. Les Hôtes peuvent utiliser la Plateforme Sinistar afin de proposer leur logement aux Assureurs pour relocaliser des Sinistrés de leur quartier, et d'en tirer des revenus. Les Hôtes fixent leurs prix, leurs disponibilités et choisissent les Offres de locations sur lesquelles ils veulent soumissionner.

3.2. **Contrat avec les Sinistrés.** Lorsque vous envoyez une Soumission et que celle-ci est approuvée par l'Expert en sinistre, vous concluez un contrat directement avec le Sinistré et vous êtes responsable de livrer votre prestation selon les conditions spécifiées dans votre Annonce et votre récapitulatif de location.

3.3. **Indépendance des Hôtes**. Votre relation avec Sinistar est celle d'un individu ou d'une entité indépendante et non celle d'un employé, d'un agent, d'un coentrepreneur, d'un associé ou d'un partenaire. Vous agissez exclusivement en votre propre nom et pour votre propre bénéfice ou pour celui d'une entreprise, et non pas au nom ou au bénéfice de Sinistar. Sinistar ne vous dirige pas et ne vous contrôle pas, et ne saurait être considéré comme vous dirigeant ou vous contrôlant. Et ce, de manière générale ou dans l'application des présentes Conditions.

3.4. **Confidentialité des informations des Sinistrés**. En tant qu'Hôte, vous recevrez et utiliserez les informations personnelles des Sinistrés dans le cadre d'une Relocalisation. Vous êtes responsable du traitement et de l'utilisation des données personnelles des Sinistrés que vous hébergez conformément aux lois sur la protection de la vie privée et aux présentes Conditions. Vous pouvez seulement utiliser les informations personnelles reçues par le biais de la Plateforme Sinistar pour la gestion des Relocalisations.

4. Création de compte et gestion de l'Annonce

4.1. **Création et exactitude d'une Annonce**. En tant qu'Hôte de la Plateforme Sinistar, vous êtes responsable de la création, de la gestion et de l'exactitude de vos annonces. Voici ce que cela implique:

I. Vous devez vous inscrire en tant qu'Hôte pour pouvoir proposer des Logements. Sinistar met à votre disposition des outils simples et efficaces pour configurer et gérer vos annonces;
II. Votre compte d'Hôte doit être associé à votre nom et à votre photo personnels, et non à ceux d'une entreprise;
III. Vous devez inclure dans votre Annonce des informations complètes et exactes sur le Logement et fournir toute autre information exigée;
IV. Vous devez veiller à ce que les informations de votre Annonce soient régulièrement mises à jour et exactes;
V. Les images utilisées dans votre Annonce doivent refléter fidèlement la qualité et l'état du Logement présenté. Utilisez des photos authentiques qui montrent le Logement tel qu'il est réellement; et
VI. Si vous n'êtes pas le propriétaire du Logement annoncé, vous devez obtenir les autorisations nécessaires du propriétaire pour pouvoir publier une Annonce sur la Plateforme Sinistar.

En tant que fournisseur de la Plateforme Sinistar, Sinistar ne possède pas, ne contrôle pas, n'offre pas et ne gère pas d'Annonce, sauf en ce qui a trait à leur acceptation sur la Plateforme Sinistar.

4.2. **Exigences liées aux Annonces.** Sinistar se réserve le droit d'exiger que les Annonces aient un nombre minimum d'images d'un certain format, taille et résolution. Sinistar peut également accepter ou refuser la publication d'une Annonce à sa discrétion. Par

exemple, si le Logement ne respecte pas les critères de qualité de Sinistar. Il est important de noter que les Annonces ne peuvent contenir de coordonnées ou de liens vers des sites web externes. Toute Annonce ne répondant pas à ces critères pourra être refusée.

Une fois publiée sur la Plateforme Sinistar, Sinistar peut à tout moment vous demander d'apporter des modifications à son Annonce si celle-ci ne respecte pas les critères de Sinistar. Si vous ne prenez pas les mesures nécessaires pour modifier votre Annonce, Sinistar se réserve le droit de la supprimer.

4.3. **Caractéristiques et description du Logement.** Le Logement proposé doit être entièrement meublé et équipé. Cela signifie qu'il doit comporter tous les meubles et l'équipement nécessaires pour que le Sinistré puisse y vivre confortablement en apportant seulement ses effets personnels et vêtements de base. Les équipements standards peuvent inclure, sans s'y limiter, un lit, une table et des chaises, un canapé, des appareils électroménagers tels qu'un réfrigérateur, une cuisinière et un four à micro-ondes, ainsi que des ustensiles de cuisine de base et de la vaisselle.

4.4. **Connaître vos obligations légales**. Comme Hôte, vous êtes tenu de comprendre et de respecter l'ensemble des lois, réglementations et contrats avec des tiers qui s'appliquent à votre Annonce. Certaines juridictions exigent des Hôtes qu'ils s'enregistrent et/ou obtiennent un permis ou une licence avant de fournir des services de location de courte ou de longue durée. Certaines villes ont des lois sur le zonage ou d'autres réglementations qui restreignent la location courte durée de propriétés résidentielles. Vérifiez la réglementation locale pour connaître les règles qui s'appliquent. Des règlements de propriétaires, des accords de copropriété ou autres pourraient également limiter ou interdire la location de courte ou de longue durée. Veuillez également vous assurer que le Logement annoncé respecte toutes les normes de construction en vigueur et applicables à vous. Les informations fournies par Sinistar concernant les exigences légales sont uniquement à titre informatif. Vous devez vérifier vos obligations de manière indépendante.

4.5. **Assurance responsabilité civile.** En tant qu'Hôte, vous êtes tenus d'obtenir ou maintenir une assurance responsabilité civile d'au moins deux millions de dollars (2 000 000$).

5. Relocalisations

5.1. **Soumission**. Au moment de la Soumission, vous êtes invité à fixer un prix par nuit pour votre Logement. Vous pouvez également ajouter un montant pour des frais fixes, lesquels peuvent être facturés une seule fois par Relocalisation. La Soumission inclut le prix par nuit et les frais fixes. Sauf indication contraire, la Soumission n'est pas modifiable une fois envoyée et vous êtes responsable du prix que vous avez fixé, y compris lors de toute prolongation éventuelle.

5.2. **Préparation à l'arrivée du Sinistré.** Vous êtes responsable de fournir les instructions d'entrée au moins 24 heures avant l'entrée du Sinistré (ou le plus tôt possible avant l'arrivée du Sinistré, s'il s'agit d'une entrée imminente), sans quoi Sinistar se réserve le droit d'annuler la réservation.

5.3. **Durée**. La durée de la Relocalisation peut varier en raison des délais parfois incertains liés à la reconstruction après un sinistre. Sinistar ne peut donc pas garantir une date de fin précise et pourrait être contraint de raccourcir la période de Relocalisation à la demande de l'Assureur. Dans un tel cas, Sinistar vous informera dans les meilleurs délais et votre paiement correspondra au nombre de nuits utilisées par le Sinistré. Si vous avez déjà été payé, vous devez rembourser à Sinistar les nuits non utilisées.

5.4. **Prolongation.** Dans certains cas, une prolongation de séjour peut être requise (une « **Prolongation** »). Lorsque c'est le cas, Sinistar vous envoie une demande de Prolongation dans les meilleurs délais. Vous pouvez alors accepter ou refuser la Prolongation, selon la disponibilité de votre Logement. Les demandes de Prolongations peuvent être annulées ou modifiées selon les besoins du Sinistré et de l'Assureur. Dans ce cas, vous en êtes également informé sans délai.

5.5. **Jouissance paisible du Logement.** Pendant toute la durée de sa Relocalisation, le Sinistré doit pouvoir jouir paisiblement des lieux. Cela veut dire que vous ne devez pas perturber le Sinistré en cours de Relocalisation. Vous ne pouvez accéder au Logement sans le consentement préalable du Sinistré, sauf dans certaines circonstances spécifiées par la loi, s'il s'agit de réparations ou d'entretien nécessaires ou dans une situation d'urgence. Il est interdit de faire des visites du Logement pendant qu'un Sinistré y est relocalisé, à moins d'avoir l'accord écrit du Sinistré et moyennant un préavis raisonnable.

5.6. **Inventaire écrit, photos et vidéos**. Vous devez réaliser un inventaire écrit des articles présents dans votre Logement ainsi que de prendre des photos ou vidéos horodatées avant chaque Relocalisation. Ces preuves peuvent être nécessaires dans l'éventualité d'une réclamation pour dommages (telle que définie à l'Article 9).

5.7. **Responsabilités des Hôtes**. Vous êtes responsable de vos propres actes et omissions. Vous êtes également responsable des actes et omissions de toute personne que vous autorisez à gérer la location de votre Logement.

5.8. **Acceptation des risques.** Vous reconnaissez que l'accueil de Sinistrés comporte des risques inhérents. De ce fait, vous acceptez d'assumer l'ensemble des risques découlant de votre accès à la Plateforme Sinistar, de son utilisation, des Relocalisations que vous effectuez par l'entremise de Sinistar et de toute interaction avec des Sinistrés, que ce soit en personne ou en ligne. Vous reconnaissez avoir eu l'occasion d'étudier les Conditions de la Plateforme Sinistar et l'ensemble des lois, règles, règlementations ou

obligations pouvant s'appliquer à votre Annonce ou à vos Relocalisations. Vous reconnaissez que vous ne vous fiez à aucun énoncé de droit fait par Sinistar, et que Sinistar n'est en aucun cas responsable des pertes de revenus qui pourraient découler d'une Relocalisation.

5.9. **Traiter à l'extérieur de la Plateforme**. En utilisant la Plateforme Sinistar, vous vous engagez à ne pas conclure ou tenter de conclure des transactions, ni à communiquer avec un Sinistré, un Expert en sinistre ou un Assureur en dehors de la Plateforme Sinistar, notamment pour:

I. Conclure un contrat;
II. Exiger un paiement (par exemple, un dépôt de sécurité) sans l'accord préalable de Sinistar;
III. Obtenir des Relocalisations futures.

Sinistar se réserve le droit d'expulser de la Plateforme Sinistar tout hôte qui agit à l'encontre de cet article et ce, sans préavis.

6. Conditions de paiement

6.1. **Frais.** Sinistar peut facturer des frais de service aux Hôtes en contrepartie du droit d'utiliser la Plateforme Sinistar (les « **Frais de service** »). Les Frais de service s'appliquent uniquement aux locations réellement obtenues et sont déduits des paiements faits aux hôtes. Sauf mention contraire sur la Plateforme Sinistar, les Frais de service ne sont pas remboursables. Sinistar se réserve le droit de modifier les Frais de Service à tout moment et ces derniers peuvent varier d'une Relocalisation à une autre. Si vous êtes en désaccord avec les Frais de service, vous pouvez refuser d'envoyer des Soumissions pour les Offres de location.

6.2. **Paiement**. Vous pouvez vous attendre à recevoir un premier paiement dans les 10 à 14 jours ouvrables suivant la date d'arrivée des Sinistrés dans le Logement. Les paiements suivants (s'il y a lieu) vous seront versés sur une base mensuelle, entre le 10e et le 14e jour ouvrable de chaque mois jusqu'à la fin de la location.

6.3. **Calcul du Paiement.** Pour calculer le montant d'un paiement, nous multiplions le coût par nuit par le nombre de nuits. Nous déduisons ensuite les frais de service de la Plateforme Sinistar, qui sont imposables. Vous êtes payé un maximum de 29 nuits par mois complet loué.

7. Annulations

7.1. Annulation par l'Hôte. Les Hôtes ne sont pas autorisés à annuler les réservations confirmées ou les Relocalisations en cours, à moins d'un motif de force majeure, de la loi applicable ou pour des raisons valables telles que déterminées par Sinistar.

Si vous annulez une réservation malgré ces conditions, vous pourriez être soumis à des frais d'annulation. De plus, vos chances de recevoir des Offres de location à l'avenir seront considérablement réduites. Selon la situation, vous pourriez même ne plus en recevoir du tout. Dès que le Sinistré finalise la documentation pour sa Relocalisation, la réservation est confirmée. Tout retrait de la part de l'Hôte équivaut à une annulation de location.

Si vous avez déjà envoyé une Soumission sur une Offre de location et que votre Logement n'est plus disponible pour le Sinistré, vous devez avertir Sinistar sans délai. Les messages envoyés en dehors des heures normales d'ouverture pourraient ne pas être lus à temps et Sinistar n'est pas responsable si cela entraîne une annulation de location.

7.2. Annulation par le Sinistré ou Sinistar. Le Sinistré doit être satisfait de son Logement. Si le Sinistré n'est pas entièrement satisfait de son Logement pour une raison valable telle que déterminée par Sinistar, la Relocalisation peut être annulée sans pénalité pour Sinistar, le Sinistré, l'Expert en sinistre ou l'Assureur. Vous recevrez alors paiement pour les nuits utilisées par le Sinistré. Si vous avez déjà été payé, vous devez rembourser à Sinistar les nuits non utilisées.

8. Réparations et problèmes pendant une Relocalisation

8.1. Responsabilités de l'Hôte pour les réparations

Il est de la responsabilité de l'Hôte d'effectuer toutes les réparations nécessaires au Logement afin de garantir un séjour sûr et confortable au Sinistré. Cela inclut, mais n'est pas limité à, la réparation ou le remplacement d'équipements défectueux, des dommages structurels et des problèmes de sécurité. Vous reconnaissez que vous devez prendre en charge les coûts associés à ces réparations et vous engagez à les effectuer dans les meilleurs délais afin de maintenir la qualité et la sécurité du Logement. En cas de non-respect de cette clause, Sinistar se réserve le droit de suspendre vos paiements jusqu'à ce que le problème soit résolu de manière satisfaisante, et vous pourriez être tenu responsable des dommages résultant de votre omission à effectuer les réparations nécessaires. Également, si vous ne répondez pas à la demande du Sinistré ou de Sinistar dans un délai raisonnable, vous autorisez Sinistar à envoyer un technicien qualifié pour effectuer les réparations nécessaires. Les frais de ce technicien seront déduits de votre prochain paiement, ou si vous n'avez plus de paiement à recevoir, vous devrez rembourser Sinistar. Toutes les réparations dépassant 500$ nécessiteront l'autorisation préalable de l'Hôte.

8.2. Problèmes pendant une Relocalisation

Il est de votre responsabilité de maintenir le Logement en bon état pour toute la durée de la Relocalisation. Dans le cas de problèmes graves ou persistants, tels que des infiltrations d'eau, des infestations d'insectes ou si le Logement est jugé insalubre ou impropre à l'habitation, Sinistar se réserve le droit de mettre fin immédiatement à la location et d'annuler la portion restante de la location, si le Sinistré souhaite quitter les lieux. Ou encore, de réduire le montant de la réservation à 50% par nuit, selon l'ampleur du problème rencontré. Si un paiement a déjà été effectué, vous devrez le rembourser à Sinistar sans délai.

9. Dommages

9.1. Assurance convenable. Sinistar recommande fortement aux Hôtes d'obtenir une couverture d'assurance suffisante pour protéger leur Logement contre les dommages matériels (souvent appelée assurance habitation). Sinistar suggère également aux Hôtes de lire attentivement les conditions générales de leur police d'assurance, y compris mais sans s'y limiter les modalités de couverture et d'exclusion, les franchises qui peuvent s'appliquer et la couverture ou non des actions ou omissions d'un sinistré pendant leur séjour dans votre Logement.

9.2. Réclamation pour dommages. Si vous fournissez une preuve valable qu'un Sinistré a causé un dommage (**« Dommage »**) à votre Logement, vous pouvez procéder à une réclamation pour dommages.

La « **Réclamation pour dommages** » est un processus permettant à l'Hôte de réclamer au Sinistré un dédommagement pour couvrir le coût de réparation ou de remplacement du Dommage.

Avant de soumettre une Réclamation pour dommages, assurez-vous que:

I. Le Dommage dépasse l'usure normale ou vise à remplacer un objet disparu ou volé;
II. La Réclamation pour dommages est raisonnable;
III. Vous avez des preuves, telles qu'un inventaire écrit réalisé avant l'entrée du Sinistré et/ou des photos ou vidéos horodatées du Logement; et
IV. Vous soumettez votre Réclamation pour dommages dans les **sept (7) jours** suivant le départ du Sinistré.

9.3. Contenu de la Réclamation. Une Réclamation pour dommages doit inclure les éléments suivants afin d'être prise en compte par Sinistar:

I. Description détaillée du/des Dommage(s);
II. Toutes les preuves disponibles pour appuyer la réclamation, telles que des photos et vidéos horodatées, des factures, un inventaire écrit, des estimations de réparation, des rapports d'expertise, etc.

III. Une estimation des coûts nécessaires pour réparer ou remplacer les biens endommagés;
IV. Toute communication échangée avec le Sinistré concernant le Dommage et les tentatives de résolution de problème.

En cas de dommage majeur, une estimation de réparation et un rapport d'expertise sont nécessaires.

9.4. **Évaluation et transmission au Sinistré.** Une fois votre Réclamation pour dommages soumise, notre équipe examinera les informations fournies ainsi que toutes les preuves présentées. Nous nous efforcerons de traiter votre réclamation dans les meilleurs délais, mais nous ne pouvons garantir un délai spécifique. Sinistar peut vous demander de fournir des informations supplémentaires. Après évaluation, votre réclamation sera transmise au Sinistré si Sinistar détermine que la réclamation est valable.

Le Sinistré bénéficie d'un délai pour répondre à la demande de Réclamation pour dommages. Si le Sinistré accepte de vous dédommager, les sommes vous seront versées.

9.5. **Rôle de Sinistar.** Sinistar agit seulement comme intermédiaire entre le Sinistré et vous. Si vous n'êtes pas satisfait de l'issue de la Réclamation pour dommages, vous êtes libres d'entreprendre des recours légaux contre le Sinistré. Sinistar ne sera ni visé ni inclus dans de telles procédures. Nous encourageons fortement le règlement à l'amiable, mais comprenons que cela n'est pas toujours possible. Sinistar ne fournit pas de services juridiques et ne peut agir comme avocat ni pour vous ni pour le Sinistré.

Sinistar n'est en aucun cas responsable du paiement des sommes que vous réclamez, des actions ou omissions du Sinistré, ni de vos pertes de revenus.

10. Taxes

10.1. **Taxation des Hôtes.** En tant qu'Hôte, vous êtes responsable de déterminer et de remplir vos obligations en vertu des lois applicables pour déclarer, percevoir ou verser toute taxe directe ou indirecte (ex. : taxes de vente), ou impôt sur le revenu (« **Taxes** »).

10.2. **Perception et remise par Sinistar.** Dans les juridictions où Sinistar facilite la perception et/ou la remise des Taxes au nom des Hôtes, vous donnez l'instruction et autorisez Sinistar à percevoir les Taxes en votre nom et/ou de remettre ces Taxes à l'autorité fiscale compétente.

10.3. **Informations fiscales**. Dans certaines juridictions, les réglementations fiscales pourraient contraindre Sinistar à collecter et/ou déclarer des informations fiscales vous concernant. Si vous ne fournissez pas les documents que Sinistar juge appropriés pour

se conformer à une obligation de retenir les taxes sur vos paiements, Sinistar peut retenir les sommes jusqu'au montant requis par la loi. Et ce, jusqu'à ce que des documents appropriés soient fournis.

Conditions générales

11. Contenu

Sinistar peut permettre aux Membres de créer, téléverser et publier du contenu tel du texte, des photos ou d'autres documents et informations (le « **Contenu** ») sur ou via la Plateforme Sinistar.

En fournissant du Contenu, quelle que soit sa forme et par quelque moyen que ce soit, vous accordez à Sinistar une licence non exclusive, mondiale, libre de droits, irrévocable et perpétuelle. Cette licence peut faire l'objet d'une sous-licence transférable pour copier, modifier, préparer des œuvres dérivées, utiliser, distribuer, publier et exploiter autrement ce Contenu, sans limitation.

Si le Contenu inclut des informations personnelles, la politique de confidentialité disponible sur le site web Sinistar (« **Politique de confidentialité** ») décrit comment nous utilisons ces informations personnelles. Vous êtes entièrement responsable de tout le Contenu que vous fournissez et garantissez que vous en êtes propriétaire ou que vous avez l'autorisation d'accorder à Sinistar les droits décrits dans ces Conditions. Vous êtes responsable si toute partie de votre Contenu enfreint ou porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou de confidentialité d'un tiers. Sinistar ne garantit pas l'exactitude ou la qualité des traductions automatiques des Contenus fournis.

12. Règles de la Plateforme Sinistar

12.1. **Règles**. Lorsque vous utilisez la Plateforme Sinistar, vous devez respecter les règles suivantes :

I. Agir avec intégrité et traiter les autres avec respect;
II. Ne pas procéder à la collecte de données, au piratage, à l'ingénierie inversée, à la compromission ou à l'altération de la Plateforme Sinistar;
III. Utiliser la Plateforme Sinistar uniquement dans le cadre autorisé par les présentes Conditions;
IV. Respecter vos obligations légales.

Vous ne devez ni aider ni inciter d'autres personnes à enfreindre ou à contourner ces règles.

12.2. **Signalement d’une infraction.** Si vous pensez qu'un Membre, une Annonce ou du Contenu constitue un risque imminent de préjudice pour une personne ou de dommage à un Logement, vous devez immédiatement contacter les autorités locales. Et ce, avant de contacter Sinistar. Si vous avez signalé un problème aux autorités locales, Sinistar peut demander une copie de ce signalement. Sauf si la loi l'exige, vous acceptez que nous ne sommes pas tenus de prendre des mesures en réponse à un signalement.

12.3. **Notifications du droit d’auteur**. Si vous pensez qu’un Contenu de la Plateforme Sinistar enfreint le droit d’auteur, veuillez nous en aviser.

13. Commentaires

Après chaque Relocalisation, les Sinistrés peuvent avoir la possibilité d’évaluer les Hôtes. Les commentaires doivent être précis et ne doivent pas contenir de propos discriminatoires, offensants, diffamatoires ou autres. Les commentaires pourraient être publiés sur la Plateforme Sinistar.

14. Résiliation, suspension et autres mesures

14.1. **Durée**. Le présent contrat entre vous et Sinistar prend effet lorsque vous accédez à la Plateforme Sinistar. Il reste en vigueur jusqu'à ce que vous mettiez fin au contrat (que vous le résiliez) ou que Sinistar le résilie conformément aux présentes Conditions.

14.2. **Résiliation**. Vous pouvez résilier le présent contrat à tout moment, en en faisant la demande par courriel. Si vous contrevenez à l’une des dispositions des présentes conditions ou de toute autre politique ou norme mise en place par Sinistar, Sinistar peut résilier le présent contrat sans préavis. En outre, Sinistar peut, à sa seule discrétion et sous réserve du respect de toutes les lois applicables, résilier le présent contrat ou suspendre ou résilier l’accès à votre compte Sinistar, à tout moment, pour quelque raison que ce soit ou sans raison, avec ou sans préavis.

Pour les infractions mineures ou lorsque cela est approprié, et à la seule discrétion de Sinistar, vous serez informé de toute mesure envisagée par Sinistar et aurez la possibilité de résoudre le problème. Vous pouvez faire appel des mesures que nous avons prises en vertu de cette section en communiquant avec le service à la clientèle.

14.3. **Effets de la résiliation**. En cas de résiliation de ce contrat, vous n'avez pas droit à une restauration de votre compte ni de votre Contenu. Si votre accès ou votre utilisation de la Plateforme Sinistar a été limité, si votre compte Sinistar a été suspendu ou si ce contrat a été résilié par nous, vous ne pouvez pas enregistrer un nouveau compte ou accéder à la Plateforme Sinistar. Vous ne pouvez pas non plus l'utiliser avec le compte d'un autre Membre.

14.4. **Mandats légaux**. Sinistar peut prendre toute mesure qu'elle juge raisonnablement nécessaire pour se conformer à la loi applicable, ou à l'ordonnance ou la demande d'un tribunal, d'un organisme d'application de la loi, ou d'une autre agence administrative ou d'un organisme gouvernemental, y compris les mesures décrites ci-dessus dans l'Article 14.2.

14.5. **Survie**. Les articles 1 à 26 s'appliquent même si vous ou Sinistar résiliez le présent contrat.

15. Modification

Sinistar peut modifier ces Conditions à tout moment. Si nous modifions les présentes Conditions, nous publierons les Conditions révisées sur la Plateforme Sinistar. Nous modifierons alors la date de dernière mise à jour indiquée au début des présentes Conditions. En cas de modifications significatives, vous convenez que l'envoi par courriel d'un avis de modification ou l'affichage des Conditions révisées sur la Plateforme Sinistar est suffisant pour vous aviser de ces modifications. Tous ces changements prennent effet à la date de la dernière mise à jour indiquée.

Si vous êtes en désaccord avec les Conditions révisées, vous devez cesser d'utiliser la Plateforme Sinistar. Si vous continuez d'accéder à la Plateforme Sinistar, cela signifie que vous acceptez les Conditions révisées. Il est de votre responsabilité de consulter régulièrement les Conditions de la Plateforme Sinistar afin de déterminer s'il y a eu des changements et d'examiner ces changements.

16. Rôle de Sinistar

Nous faisons tout notre possible pour que nos Membres aient une excellente expérience avec la Plateforme Sinistar. Cependant, nous ne contrôlons pas et ne pouvons pas contrôler les comportements de ses Membres. Vous reconnaissez que Sinistar a le droit, mais n'a aucune obligation, de surveiller l'utilisation de la Plateforme Sinistar et de vérifier les informations fournies par ses Membres. Par exemple, nous pouvons :

I. Vérifier le Contenu, le supprimer ou le modifier;
II. Exploiter, sécuriser et améliorer la Plateforme Sinistar (y compris pour la prévention des fraudes, l'évaluation des risques, les enquêtes et l'assistance des utilisateurs);
III. S'assurer que les Membres se conforment aux présentes Conditions;
IV. Se conformer à la loi applicable ou à l'ordonnance ou l'exigence d'un tribunal, ou d'un autre organisme administratif ou gouvernemental;
V. Supprimer le Contenu que nous déterminons de nature nuisible ou répréhensible;
VI. Prendre les mesures énoncées à l'Article 14.2; et

VII. Maintenir et appliquer tout critère de qualité ou d'admissibilité, y compris en supprimant les annonces qui ne les respectent pas.

Les Membres acceptent de coopérer avec Sinistar et de l'aider de bonne foi. Notamment, en lui procurant les informations et en adoptant les mesures raisonnablement demandées par Sinistar. Et ce, dans le cadre de toute enquête entreprise par Sinistar concernant l'utilisation ou l'abus de la Plateforme Sinistar.

17. Compte de Membre

Si on vous demande de créer un compte pour utiliser certaines fonctionnalités de la Plateforme Sinistar, vous acceptez de fournir des renseignements complets et exacts (« **Données de compte** »). Pour vous créer un compte, vous devez être un individu d'au moins 18 ans. Ou encore, une entreprise, une organisation ou une autre personne morale dûment constituée, valablement existante et capable de conclure des contrats juridiquement contraignants.

De plus, vous convenez de maintenir et de mettre à jour vos Données de compte afin qu'elles restent exactes, à jour et complètes. Pour ce faire, vous devez accéder à votre compte sur la Plateforme Sinistar. Vous êtes entièrement responsable de toutes les activités entourant l'utilisation de votre compte, y compris celles que vous n'avez pas autorisées. Vous convenez d'aviser immédiatement Sinistar de toute utilisation non autorisée de votre compte ou de toute violation de sécurité.

Vous ne pouvez pas créer plus d'un compte ou transférer votre compte à quelqu'un d'autre. Vous êtes responsable du maintien de la confidentialité et de la sécurité de vos identifiants de compte et vous ne pouvez pas divulguer vos identifiants à un tiers. Vous devez immédiatement informer Sinistar si vous suspectez que vos identifiants ont été perdus ou volés, ou que votre compte est autrement compromis.

Si la loi applicable le permet, nous pouvons, mais n'avons aucune obligation de :

I. Vous demander de fournir une pièce d'identité ou d'autres informations;
II. Entreprendre des vérifications destinées à aider à contrôler votre identité ou vos antécédents;
III. Vous comparer à des bases de données de tiers ou à d'autres sources;
IV. Demander des rapports à des prestataires de services; et
V. Obtenir des rapports de registres publics des condamnations pénales ou de fichiers de délinquants sexuels (ou leurs équivalents locaux).

18. Propriété intellectuelle

La Plateforme Sinistar et le Contenu peuvent, en tout ou en partie, être protégés par le droit d'auteur, des marques de commerce et/ou d'autres lois du Canada, des États-Unis et/ou de l'Europe. Vous reconnaissez et convenez que la Plateforme Sinistar et le

Contenu (y compris tous les droits de propriété intellectuelle associés) sont la propriété exclusive de Sinistar.

Il vous est interdit de retirer, d'altérer ou de masquer une quelconque mention de droit d'auteur, de marque de commerce ou d'autres avis de droits de propriété. Et ce, qu'ils soient intégrés dans la Plateforme Sinistar et le Contenu ou qu'ils les accompagnent.

Toutes les marques de commerce, logos, appellations commerciales et autres signes distinctifs de Sinistar sont des marques de commerce ou des marques déposées de Sinistar au Canada, aux États-Unis et en Europe. Et ce, qu'ils soient utilisés sur ou en lien avec la Plateforme Sinistar. Les marques de commerce, logos, appellations commerciales et autres désignations appartenant à des tiers utilisés sur ou en lien avec la Plateforme Sinistar et le Contenu le sont à des fins d'identification uniquement.

Il vous est interdit d'utiliser, de reproduire, d'adapter, de modifier, de créer des œuvres dérivées de, de distribuer, de concéder une licence sur, de vendre, de transférer, de présenter publiquement, de transmettre, de diffuser ou d'exploiter de toute autre manière la Plateforme Sinistar ou le Contenu. Mais vous avez le droit de le faire si vous êtes propriétaire de plein droit d'un certain Contenu ou si les présentes Conditions vous y autorisent expressément.

Aucune licence ni droit ne vous est concédé implicitement ou autrement aux termes de tout droit de propriété intellectuelle appartenant à ou contrôlé par Sinistar. Cela exclut toutefois les licences et droits expressément concédés dans les présentes Conditions.

19. Exclusion de garanties

La Plateforme Sinistar et son Contenu sont fournis « tels quels », sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit explicite ou implicite. Par exemple, Sinistar :

I. Ne garantit pas la bonne conduite de tout Sinistré ou Hôte, et n'endosse pas leur comportements;
II. Ne garantit pas le bon fonctionnement, la qualité, la légalité ou l'exactitude de toute Annonce;
III. Ne garantit pas la performance ou la non-interruption de la Plateforme Sinistar; et
IV. Ne garantit pas que les contrôles et les vérifications d'identité ou d'antécédents effectués sur les Annonces ou les Membres (le cas échéant) permettront d'identifier les fautes passées ou de prévenir les fautes futures.

Les exclusions de responsabilité figurant dans ces Conditions générales s'appliquent dans toute la mesure permise par la loi. Si vous disposez de droits ou de garanties statutaires que Sinistar ne peut pas exclure, la durée de ces droits ou garanties statutaires est limitée par ce que la loi prévoit.

20. Limitations de responsabilité

Sinistar et toute autre partie impliquée dans la création, la production ou le fonctionnement de la Plateforme Sinistar ou de tout Contenu ne sont pas responsables d'éventuels dommages en lien avec :

I. Les présentes Conditions générales;
II. L'utilisation ou l'incapacité d'utiliser la Plateforme Sinistar ou tout Contenu;
III. Toute violation de ces conditions par vous ou un tiers;
IV. Toute communication ou interaction que vous pourriez avoir avec quelqu'un en lien avec l'utilisation de la Plateforme Sinistar; ou
V. La publication d'une annonce.

Et ce, même si Sinistar a été informé de la possibilité de tels dommages et même si un recours limité prévu dans les présentes Conditions générales a échoué.

Les dommages mentionnés ci-haut incluent tout dommage accessoire, spécial, exemplaire ou consécutif. Y compris :

I. Les pertes de profits, de données ou de clientèle;
II. Les interruptions de service;
III. Les dommages informatiques ou les défaillances du système;
IV. Le coût des produits ou des services de substitution;
V. Les blessures personnelles ou corporelles;
VI. La détresse émotionnelle.

En aucun cas la responsabilité globale de Sinistar pour toute réclamation ou tout litige découlant de ou en relation avec ces Conditions générales, votre interaction avec tout Membre, ou votre utilisation ou incapacité à utiliser la Plateforme Sinistar ou tout Contenu, ne dépassera les montants suivants : (A) pour les Sinistrés, le montant payé en tant que Sinistré au cours de la période de 12 mois précédant l'événement engageant la responsabilité, (B) pour les Hôtes, le montant payé en tant qu'Hôte au cours de la période de 12 mois précédant l'événement engageant la responsabilité, (C) pour tout autre intervenant, le montant payé à Sinistar au cours de la période de 12 mois précédant l'événement engageant la responsabilité, ou (D) pour toute autre personne, 100$.

L'obligation de Sinistar à verser les paiements aux Hôtes en vertu de ces Conditions générales est toutefois exclue de ces limitations de responsabilité et de dommages.

Ces limitations sont des éléments essentiels du contrat entre vous et Sinistar. Si la loi applicable ne permet pas les limitations de responsabilité énoncées dans ces Conditions générales, les limitations ne s'appliquent pas à votre situation.

21. Indemnisation

Dans toute la mesure permise par le droit applicable, vous acceptez de libérer, défendre (au choix de Sinistar), indemniser et tenir Sinistar à l'abri de l'ensemble des réclamations, responsabilités, dommages, pertes et dépenses découlant de ou en relation avec :

I. Une violation de votre part des présentes Conditions;
II. Votre utilisation abusive ou inappropriée de la Plateforme Sinistar;
III. Toute violation de votre part d'une loi ou des droits d'une tierce partie; ou
IV. Des actions prises par Sinistar dans le cadre de l'investigation d'une violation apparente des présentes Conditions. Ou encore, si Sinistar décide ou conclut vous avez violé les présentes Conditions.

Les réclamations, responsabilités, dommages, pertes et dépenses mentionnés ci-haut comprennent (mais sans s'y limiter) les frais juridiques et comptables raisonnables. Vous garantissez les mêmes protections énoncées ci-haut à Sinistar.

22. Droit applicable

Le présent accord est régi et interprété conformément aux lois de la province de Québec et à la loi fédérale canadienne qui lui est applicable. Et ce, sans égard aux principes de choix des lois. La compétence et le lieu de juridiction de toute procédure judiciaire impliquant ou découlant du présent contrat sont exclusivement les tribunaux provinciaux et fédéraux situés dans la ville de Montréal, province de Québec.

23. Dispositions générales

Les présentes Conditions constituent l'intégralité de ce Contrat entre Sinistar et vous. Si un quelconque article des présentes Conditions est déclaré invalide, nul ou inapplicable, cet article sera annulé. Et ce, sans que son annulation n'affecte la validité et l'applicabilité des autres articles. Le défaut de la part de Sinistar d'exercer ou de faire respecter un droit ou une disposition du présent Contrat ne signifie pas que Sinistar renonce à son droit d'exercer ou de faire respecter par la suite ce droit ou cette disposition, ou toute autre disposition du présent Contrat. Les présentes Conditions ne confèrent pas et ne sont pas destinées à conférer des droits ou recours à toute entité autre que vous et Sinistar. Il vous est interdit de céder, de transférer ou de déléguer le présent Contrat et vos droits et obligations en lien avec celui-ci sans l'accord écrit préalable de Sinistar.

24. Soutien

Si vous avez des questions concernant les présentes Conditions, écrivez-nous à support-legal@sinistar.ca.

25. Politique de confidentialité

Votre utilisation de la Plateforme Sinistar est assujettie à la Politique de confidentialité de Sinistar. Elle fait partie intégrante du présent Contrat. Veuillez lire la Politique de confidentialité disponible sur le site web de Sinistar.

26. Communications électroniques

Dans la mesure où vous fournissez une adresse courriel à Sinistar, accepter le présent contrat implique que vous consentez à recevoir des communications de Sinistar par voie électronique. Vous acceptez de recevoir de Sinistar toutes les mises à jour des présentes Conditions et d’autres communications par courrier électronique.